

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	p1	communautaire récréatif	■(a)								
LOGEMENTS	Nombre de logements		min.	0								
	Nombre de logements		max.	0								
STRUCTURE / BÂT	Isolée											
	Jumelée											
	Contiguë											
BÂTIMENT	Hauteur maximum		(étage)	--								
	Largeur minimum		(m)	--								
	Superficie de bâtiment au sol minimum		(m ²)	--								

TERRAIN	Superficie minimum		(m ²)	--							
	Largeur minimum		(m)	--							
	Profondeur minimum		(m)	--							

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum		(m)	--						
		Avant maximum		(m)	--						
		Latérale minimum		(m)	--						
		Total des deux latérales minimum		(m)	--						
	Arrière minimum		(m)	--							
	Espace naturel		(%)	--							
	Rapport espace bâti / terrain		max.	--							
	Rapport espace plancher / terrain		max.	--							
Nombre de logement / hectare		max.	--								

DISPOSITIONS SPÉCIALES										

ZONE:	Rec 993
<i>De récréation</i>	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :
(a) uniquement les activités nautiques

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme